

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

➤ La question suivante fut posée au grand et noble savant salafi Cheikh 'Abdel-'Azîz bin Bâz qu'Allah lui fasse miséricorde :
"Si je vois quelqu'un invoquer celui qui est dans une tombe et lui demander secours, il est donc touché par l'association, est-ce que je l'appelle comme étant un musulman ou je l'appelle comme étant un associateur si je veux l'appeler à Allah Le Très-Haut et lui clarifier ?".

➤ La réponse du cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde :
"Appelle-le par une autre expression.
Ni celle-ci ni celle-là.
Dis-lui : "Ô untel ! Ô serviteur d'Allah ! Cette action de ta part que tu as commise est une association et ce n'est pas un acte d'adoration.
C'est l'action des associateurs ignorants, l'action de Qoraïch et de ceux qui sont comme Qoraïch".

Car il y a une barrière pour le juger mécréant et car il y a en cela le fait de le faire fuir dès que tu commences à lui faire le prêche.

Et car juger un individu spécifique mécréant est autre que l'action qui est une association, et donc l'action est une association et celui qui la commet n'est pas un associateur car il se peut que la barrière qui empêche de le juger mécréant soit l'ignorance ou son absence de clairvoyance comme le disent les savants.

Et il y a aussi dans le fait de l'appeler par l'association le fait de le faire fuir.

- Autre question posée à Cheikh 'Abdel-'Azîz bin Bâz qu'Allah lui fasse miséricorde :
Quel est l'avis le plus fort au sujet du jugement de mécréance sur un individu spécifique ?

- La réponse du cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde :
Si les preuves et l'argument qui lui indique sa mécréance lui sont exposés et que la voie lui a été clarifiée mais qu'il persiste, il est alors mécréant.

Mais certains savants voient que celui de qui a émané certaines choses qui sont des associations et il se peut qu'il soit trompé et il se peut qu'il soit ignorant et qu'il ne connaisse pas la réalité, alors ils ne le jugent pas mécréant jusqu'à ce qu'ils le lui clarifient et l'orientent vers le fait que ceci est une mécréance et un égarement et que c'est l'action des premiers associateurs et s'il persiste après la

clarification alors il est jugé mécréant de manière spécifique.

Source :

[Al-Fawâid al-‘ilmiyyah mina ad-dourous al-bâziyyah, v.2 p.273-274 aux éditions Ar-Risâlah 1430 de l’Hégire.](#)

Les Haddâdis vont-ils oser dire, après avoir lu ces paroles du cheikh, que le très savant Cheikh Ibn Bâz –qu’Allah lui fasse miséricorde– est un mourji ?!

Ou vont-ils dire à son sujet comme ils ont dit au sujet de Cheikh Rabî’ –qu’Allah le préserve– et d’autres parmi ses frères parmi les gens de science qu’il est à l’exemple de Dâoud bin Jirjîs qui était un prédicateur qui appelait à l’association ?!

Comme ‘Abdel-Hamîd Al-Jouhanî –qu’Allah le guide– qui dit que personne n’a défendu les adorateurs de tombe après Dâoud bin Jirjîs comme l’a fait Cheikh Rabî’ !!

Le même Dâoud bin Jirjîs qui disait qu’invoquer les chouioukh et leur demander secours et les adorer est un acte qui rapproche d’Allah et recommandable¹ !!!

Sont-ils prêts, comme ils l’ont dit au sujet de Cheikh Rabî’, à le dire au sujet de Cheikh Al-Fawzân et du Moufti et de Cheikh Ibn Bâz et de Cheikh Al-‘Othaymîn et de Cheikh Mohammad Amân Al-Jâmi et d’Ibn Taymiyyah et d’Ibn Al-Qayyim et de Cheikh Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb qui ont tous des fatawâ avec le même détail sur l’excuse en raison de l’ignorance et sur la

¹ Voir Minhâj at-taasîs wa at-taqdîs fi kachfi choubouhât Dâoud bin Jirjîs de Cheikh ‘Abdel-Latîf bin ‘Abdir-Rahmân Âli Ach-Cheikh -qu’Allah lui fasse miséricorde- p.228.

condition de dresser les preuves avant de juger mécréant de manière spécifique?!!

Qu'Allah nous préserve de l'égarement après la guidée !

Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî.



www.spfbirmingham.com



@mehdimaghribi